

## Réflexions sur le « Testimonium Flavianum »

Louis Préchac

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Préchac Louis. Réflexions sur le « Testimonium Flavianum ». In: Bulletin de l'Association Guillaume Budé, n°1, mars 1969. pp. 101-111;

doi : <https://doi.org/10.3406/bude.1969.3039>

[https://www.persee.fr/doc/bude\\_0004-5527\\_1969\\_num\\_1\\_1\\_3039](https://www.persee.fr/doc/bude_0004-5527_1969_num_1_1_3039)

---

Fichier pdf généré le 11/01/2019

## Réflexions sur le « Testimonium Flavianum »

On sait que Flavius Josèphe, aux livres XVIII et XX de ses *Antiquités judaïques*, a mentionné Jésus, Jean-Baptiste et Jacques<sup>1</sup>, et que le texte relatif à Jésus a donné lieu à une controverse acharnée depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle : les uns continuaient à le considérer comme authentique, d'autres ont voulu y voir l'apport d'une main chrétienne au iii<sup>e</sup> siècle : pour ces derniers, il est impossible qu'un Juif presque contemporain du Christ ait raconté, brièvement mais fidèlement, la prédication, la mort et la résurrection. Seul un chrétien peut avoir rédigé ce résumé. On trouvera plus loin les arguments qui sont encore avancés à l'appui de cette thèse, et l'on constatera qu'aucun n'emporte la conviction : le texte demeure, et ce n'est pas tellement surprenant s'il est authentique<sup>2</sup>.

On se propose ici d'en reprendre l'étude, en cherchant à le mieux comprendre, et de montrer non seulement que ce n'est pas un texte chrétien, mais que seul un Juif au courant de la vie publique de Jésus, ainsi que du prodige qui suivit sa mort, pouvait dresser un tel procès-verbal.

Et dès lors, puisque ce texte existe, qu'il est présenté par la totalité des manuscrits grecs et des versions latines conservées de l'ouvrage de Josèphe, le lecteur admettra facilement, semble-t-il, que la seule attitude logique et honnête est d'en laisser la paternité à Flavius Josèphe, historien digne de ce nom, docteur de la Loi et fils d'un docteur de la Loi contemporain du Christ. Ce faisant, le lecteur se trouvera en excellente compagnie, avec saint Jérôme, Érasme, Le Nain de Tillemont et Harnack, pour ne citer que les plus illustres.

Voici d'abord les trois textes en question, dans l'ordre où ils se présentent dans l'œuvre de Josèphe : pour la commodité

1. Dit « le Mineur ».

2. A dessein ne seront pas reprises dans cette étude les objections qui ont déjà reçu des réponses définitives : celle, par exemple, qui constate que le texte en question interrompt l'exposé (comme s'il n'existait pas dans l'œuvre de Josèphe d'autres épisodes interrompant le récit), ou l'objection que Norden avait voulu tirer de sa théorie des *θόρυβοι*, ou celle des hiatus, etc... Voilà déjà des dizaines d'années que ces arguments ont été écartés. Voir ci-après, p. 104, n. 3, article cité.

de l'exposé, ils seront appelés I, II et III. Aucune discussion n'ayant été soulevée à propos de II et de III, on n'en trouvera ici que la traduction. Pour I par contre, la traduction est précédée du texte grec.

I (*Antiq. jud.*, XVIII, 63-64) :

γίνεται δὲ κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον Ἰησοῦς σοφὸς ἀνὴρ εἶ γε ἀνδρα αὐτὸν λέγειν χρῆ· ἦν γὰρ παραδόξων ἔργων ποιητής, διδάσκαλος ἀνθρώπων τῶν ἡδονῆς τάληθῆς δεχομένων. Καὶ πολλοὺς μὲν τῶν Ἰουδαίων πολλοὺς δὲ τοῦ Ἑλληνικοῦ ἐπηγάγετο· ὁ Χριστὸς οὗτος ἦν. Καὶ αὐτὸν ἐνδείξει τῶν πρώτων ἀνδρῶν παρ' ἡμῖν σταυρῶ ἐπιτετιμηκότος Πιλάτου οὐκ ἐπαύσαντο οἱ τὸ πρῶτον ἀγαπήσαντες· ἐφάνη γὰρ αὐτοῖς τρίτην ἔχων ἡμέραν πάλιν ζῶν, τῶν θείων προφητῶν ταῦτά τε καὶ ἄλλα μυρία περὶ αὐτοῦ θαυμασία εἰρηκότων· εἰς ἔτι τε νῦν τῶν Χριστιανῶν ἀπὸ τοῦδε ὠνομασμένων οὐκ ἐπέλιπε τὸ φύλον.

« A cette époque se place Jésus, homme sage si du moins il faut l'appeler un homme, car il accomplissait des prodiges et était le maître de ceux qui recevaient avec joie la vérité. Il entraîna à sa suite beaucoup de juifs et beaucoup de païens : [pour eux]<sup>1</sup> *c'était le Christ*. Et bien que Pilate, sur la dénonciation des premiers de notre nation, l'ait condamné à la croix, ceux qui d'abord s'étaient attachés à lui, persévérèrent, *car il se manifesta à eux le surlendemain de nouveau vivant, prodige parmi quantité d'autres dont les prophètes inspirés avaient parlé à son sujet*. Encore aujourd'hui subsiste la secte des chrétiens qui a pris de lui son nom. »

II (*Antiq. jud.*, XVIII, 117-119) :

« A certains juifs il sembla que l'armée d'Hérode avait été perdue par Dieu qui vengeait très justement la mort de Jean appelé le Baptiste. Hérode en effet l'avait mis à mort, bien que ce fût un homme de bien qui exhortait les juifs à s'exercer à la vertu, à pratiquer la justice les uns à l'égard des autres, ainsi que la piété envers Dieu et à venir au baptême. Le baptême lui paraissait ainsi chose recommandable *non pas pour la rémission de certaines fautes*<sup>2</sup>, mais pour la purification du corps, l'âme ayant été préalablement purifiée par la justice. Comme d'autres encore se rassemblaient autour de lui et étaient soulevés par l'audition de ses discours, Hérode craignit que sa force de persuasion ne les portât à quelque sédition, car ils lui paraissaient capables de tout, conseillés par Jean ; aussi jugea-t-il bien préférable, avant qu'aucun

1. Ces deux mots entre crochets sont ajoutés à la traduction française traditionnelle : on verra plus loin pourquoi, p. 107 et 108.

2. Josèphe s'inscrit en faux contre « le baptême pour la rémission des péchés », tel que le présentent les quatre évangiles, et que d'autres sectes juives avaient pu le concevoir.

coup ne fût fait par lui, de prendre les devants et de le supprimer, plutôt que d'avoir à se repentir, en cas de troubles, de s'être laissé mettre en difficulté. Suspect à Hérode, Jean fut donc jeté aux fers, envoyé à Machéronite, la prison mentionnée plus haut et y fut mis à mort. »

III (*Antiq. jud.*, 197-199) :

« César ayant appris la mort de Festus envoya Albinus en Judée comme gouverneur. Ananos le jeune que nous avons dit avoir reçu le souverain pontificat était particulièrement sûr de lui et audacieux ; il appartenait à la secte des Sadducéens, ceux des Juifs dont les verdicts sont les plus inhumains, comme nous l'avons déjà montré. Avec un tel caractère Ananos pensa que la mort de Festus et le fait qu'Albinus était encore en chemin lui fournissaient une occasion favorable ; il fit siéger un tribunal, y fit comparaître Jacques, frère de Jésus dit le Christ<sup>1</sup>, et quelques autres, les accusa de transgresser la Loi et les condamna à la lapidation. »

*Le personnage de Josèphe*<sup>2</sup>.

Il naît quatre ans après la crucifixion. Dès sa quatorzième année, il se fait remarquer des pontifes pour ses dons intellectuels et sa connaissance des lois. Il est issu d'une vieille famille sacerdotale de Jérusalem. Plusieurs de ses aïeux ont été grands prêtres. Son père Matthias était prêtre lui-même, et par conséquent était de ceux qui ont connu « Jésus dit le Christ » et l'ont fait condamner pour avoir usurpé ce titre<sup>3</sup>. Josèphe lui-même devient prêtre au temple de Jérusalem et a nécessairement une connaissance personnelle des débuts du développement du christianisme à Jérusalem et en Judée.

Avant d'adhérer à la secte des Pharisiens, il a voulu étudier les deux autres, Sadducéens et Esséniens : de ces derniers, il a vécu la vie ascétique pendant trois ans.

Après la destruction de Jérusalem, en faveur auprès de Titus et de Domitien, il prend leur nom et rédige son œuvre. Considéré par ses maîtres et amis comme un historien de valeur, il a sa statue à Rome, et ses ouvrages dans leur texte définitif en langue grecque sont placés dans les bibliothèques publiques. Il meurt en 95.

En ce qui concerne le livre XVIII des *Antiquités judaïques*, trois manuscrits seulement nous l'ont conservé. Ils sont sup-

1. Pilate s'est déjà exprimé ainsi : voir Matth. XXVII, 17 : « Barabbas ou Jésus dit le Christ? » : ... τὸν λεγόμενον Χριστόν.

2. On pourra pour plus de détails se reporter à sa « vie racontée par lui-même », qui se trouve dans toutes les éditions complètes de son œuvre.

3. Le père de Josèphe, ou son grand-père, ont connu aussi Zacharie, comme eux prêtre du temple de Jérusalem, père de Jean-Baptiste.

posés remonter à un archétype unique antérieur à Eusèbe de Césarée, antérieur par conséquent à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Mais si Origène l'a eu sous les yeux, ce qui n'est pas du tout impossible, on verra pourquoi<sup>1</sup>, cet archétype pourrait être antérieur au début du III<sup>e</sup> siècle.

*Les objections soulevées contre l'authenticité.*

Face au texte I, les positions sont les suivantes. Soit l'acceptation totale : le style, le vocabulaire et les tournures sont les mêmes que dans le reste de l'œuvre ; sauf argument majeur, on doit continuer à le considérer comme authentique (Harnack, Burkitt).

A l'inverse, le refus total : précisément il existe un argument majeur, ce texte a une résonance chrétienne ; or Josèphe n'était pas chrétien ; le passage a donc été rajouté après coup par une main chrétienne (Guignebert, Battifol, Stählin, Norden, Lagrange<sup>2</sup>).

Enfin, plus récente, une position qui se veut intermédiaire : une partie seulement du texte serait bien de la rédaction de Josèphe ; quelques membres de phrases seulement auraient été rajoutés (en ital. dans la traduction ci-dessus), soit pour faire du texte un témoignage chrétien, soit par l'erreur d'un copiste qui aura pris les gloses marginales écrites par un chrétien pour le texte lui-même.

Ch. Martin a condensé cette discussion dans un article<sup>3</sup> de la *Revue belge de philologie et d'histoire*. Au prix d'un labeur considérable, il y a fait entrer les noms de tous ceux qui ont pris part au débat avant lui et leurs prises de position avec des citations importantes de leur argumentation. Quiconque voudra à son tour reprendre l'étude du problème trouvera là une documentation excellente. Mais Ch. Martin est de ceux qui ont adopté la position intermédiaire résumée ci-dessus ; et en renonçant à maintenir les lignes maîtresses (en ital. p. 2 dans la traduction), il présente un texte dont les failles sont évidentes.

Ramenés à l'essentiel, les arguments mis en avant pour rejeter le texte I en totalité ou en partie sont de valeur très inégale. C'est avant tout « l'évidence » que les lignes en question (voir ci-dessus), lignes apparemment chrétiennes, ne peuvent pas avoir été écrites par Josèphe, puisqu'il n'était pas chrétien. Pour renforcer cet argument, on fait remarquer

1. Voir ci-dessous, p. 108.

2. Voir également DANIEL-ROPS, *Jésus en son temps*, Paris, Fayard, 1945. Le texte du chapitre « Le silence de Josèphe » a été maintenu dans les rééditions de cet ouvrage.

3. *Revue belge de philologie et d'histoire*, XX, 1941, p. 409 à 465 ; Ch. MARTIN, *Le « Testimonium Flavianum »*. Vers une solution définitive.

que l'expression « Jésus dit le Christ » du texte III est en contradiction avec le « c'était le Christ » du texte I. Puis l'on fait valoir deux textes où Origène<sup>1</sup> — 185 à 254 après J.-C. — affirme que Josèphe ne croyait pas que Jésus fût le Christ. Enfin on s'étonne que les premiers Pères Apologistes, en particulier saint Justin (environ 103 à 167), son presque contemporain Athénagoras, puis Tertullien (fin du II<sup>e</sup> siècle-début du III<sup>e</sup>), n'aient pas fait mention du *Testimonium Flavianum* : s'ils l'avaient connu, ils en auraient fait état.

*Discussion.*

Vraiment, le dernier argument est bien faible, car silence n'est pas preuve de non-existence. D'ailleurs les Pères ne citent pas plus les textes II et III que le n° I. Les textes II et III sont pourtant considérés comme authentiques. Et surtout il suffit de lire les apologies en question pour se convaincre que ces Pères n'avaient nul besoin du *Testimonium Flavianum*.

Le premier, philosophe platonicien converti vers l'âge de trente ans, tient à Rome une école de philosophie chrétienne. Son apologie n° I s'adresse à Antonin le Pieux et à ses fils adoptifs Marc-Aurèle et L. Verus, son apologie n° II au Sénat. Il n'a que faire d'appeler à la rescousse un historien juif non chrétien. Il demande que les tribunaux ne traitent pas les chrétiens autrement que les autres citoyens ; il plaide la pureté de leurs mœurs et expose les principaux articles de leur foi. Son apologie n° II reprend les mêmes arguments, mais en insistant beaucoup plus sur l'effort conjugué des méchants et des démons acharnés à détruire les chrétiens, et en soulignant que les persécutions mêmes démontrent l'innocence des chrétiens.

Athénagoras, athénien, philosophe lui aussi, installé à Alexandrie, adresse à Marc-Aurèle une apologie de la religion chrétienne et s'applique à réfuter les accusations grossières portées contre elle d'athéisme, de sacrifices d'enfants et d'inceste.

L'un et l'autre, saint Justin et Athénagoras, plaident le contenu de la foi et les mœurs.

Quant à l'avocat Tertullien, il reprend l'argumentation sur le fond, mais il plaide aussi le droit : « non licet esse christianos », il est interdit d'être chrétien, c'est là une loi criminelle, et si elle est criminelle, il faut l'abroger<sup>2</sup>.

Encore une fois, on ne voit pas quelle indigence d'arguments les aurait fait appeler Josèphe à leur secours. Ce ne sont pas

1. ORIGÈNE, *Contre Celse* I, 47, et *Commentaires sur Matthieu*, dans MIGNE, P. G., t. XIII, col. 877, milieu.

2. Voir TERTULLIEN, *Apologétique*, J. P. WALTZING et A. SEVERYNS, Paris, Les Belles Lettres, 1961, IV-3 et ss.

de timides jeunes clercs s'abritant derrière des arguments d'autorité. Ils sont à Rome, à Alexandrie, à Carthage ; ils s'adressent, au moins les deux premiers, « au sommet » et abordent le débat au fond, avec le poids de leur propre autorité.

Le moins que l'on puisse dire est que leur silence peut s'expliquer de bien des façons.

Qu'a écrit exactement Origène, dont le témoignage a été cent fois invoqué par les adversaires de l'authenticité ? Il affirme que Josèphe ne croyait pas que Jésus fût le Christ ; on en conclut qu'il n'a pas eu sous les yeux le texte I. Il vaut la peine de lire ce que dit Origène, là où il est le plus explicite<sup>1</sup>.

« ... l'existence de Jean-Baptiste baptisant pour la rémission des péchés<sup>2</sup> est relatée par un de ceux qui ont vécu peu après Jean et Jésus. Dans le dix-huitième livre de l'Antiquité des Juifs, Josèphe a témoigné que Jean baptisait en promettant la purification aux baptisés. Et le même auteur, bien que ne croyant pas que Jésus fût le Christ, cherche la cause de la chute de Jérusalem et de la ruine du temple. Il aurait dû dire que c'est l'attentat monté contre Jésus qui a été la cause de ces malheurs pour le peuple, parce qu'on a mis à mort le Christ annoncé par les prophètes. Comme malgré lui, il n'est cependant pas loin de la vérité quand il affirme que ces catastrophes arrivèrent aux Juifs pour venger Jacques le Juste, frère de Jésus appelé le Christ, parce qu'ils l'avaient tué en dépit de son éclatante justice. »

Il est évident qu'Origène cite ici de mémoire, sans avoir l'œuvre sous les yeux. Il fait allusion aux trois volets du triptyque, en les réduisant à l'essentiel pour Jean-Baptiste et pour Jacques le Juste, frère de Jésus dit le Christ. Et il passe en courant sur le texte concernant Jésus non sans faire deux réflexions : « Josèphe ne croyait pas que Jésus fût le Christ », d'abord ; puis : « Il aurait dû dire que c'est l'attentat contre Jésus qui a été la cause... ». Cette seconde réflexion indique que, dans la mémoire d'Origène, Josèphe avait mentionné au minimum Jésus et l'attentat monté contre lui. Peut-être pensera-t-on qu'à son tour l'auteur de ces lignes cherche à interpréter la rapide indication d'Origène et à en tirer plus que cet auteur n'y a mis. Mais en défendant un passage que toute la tradition considère comme authentique, n'aurait-on pas le droit de sonder les témoignages ? On veut que la remarque d'Origène « Josèphe ne croyait pas que Jésus fût le Christ », prouve que le texte controversé n'existait pas.

1. *Contre Celse*, I, 47, Paris, Éd. du Cerf, 1967.

2. Sur ce point, la mémoire d'Origène serait-elle légèrement défaillante ? Voir ci-dessus, p. 102, le texte II, ligne en ital. : Josèphe a dit exactement le contraire.

Mais si Origène se croit obligé de faire cette remarque, ne serait-ce pas parce que déjà l'interprétation de ce texte avait ouvert un débat, certains prenant déjà Josèphe pour un chrétien? Encore à la Renaissance des humanistes le traduisaient comme s'il l'avait été<sup>1</sup>. Cette erreur avait peut-être commencé fort tôt.

Voilà tout ce qu'on peut tirer du passage d'Origène ; et là aussi le moins qu'on puisse dire est qu'on n'en peut tirer aucun argument décisif contre l'authenticité.

\* \* \*

Mais voici un argument beaucoup plus important : les mots « c'était le Christ » du passage n° I sont contredits par « Jésus dit le Christ » du passage n° III.

Oui si la traduction « c'était le Christ » est la seule possible ; non dans le cas contraire.

Origène nous a mis en garde. Eusèbe de Césarée (267 à 338?), écrivain de langue grecque, cite intégralement les trois volets du triptyque dans son histoire de l'Église (I, XI, 7). Mais il cite en grec, sans prévenir contre aucune équivoque, le sens pour lui allant de soi<sup>2</sup>. Lequel? Il faut attendre saint Jérôme (fin iv<sup>e</sup>-début v<sup>e</sup> siècle) pour que sa traduction latine nous indique comment lui-même comprenait ces quelques mots.

« Et credebatur esse Christus<sup>3</sup> » : non pas « c'était le Christ », mais « on croyait qu'il était le Christ », « pour eux il était le Christ ». Cette traduction, on s'en débarrasse en alléguant que saint Jérôme devait avoir un autre texte sous les yeux. Ne serait-il pas prudent de se demander si la traduction du philologue si averti que fut saint Jérôme n'est pas précisément le sens que les connaisseurs donnaient au texte grec de ce

1. Par exemple, *SIG GELENIUS*, FROBEN, à Bâle, 1559, ou Ch. ESTIENNE et Nic. LLOYD dans leur *Dictionarium historicum*...

2. Il connaît admirablement la vie et l'œuvre d'Origène ; s'il était en désaccord avec lui, s'il pensait, lui Eusèbe, que Josèphe a cru au Christ, on ne voit pas pourquoi il ne l'aurait pas dit, on voit même pourquoi il eût été heureux de le faire. D'ailleurs il appelle Josèphe (*Hist. eccl.* I, XI, 1) « un historien issu des Hébreux eux-mêmes », ce qui paraît bien clair.

3. *De viris illustribus*, 13 ; *Script. ecclesiast. vitae, Josephus* : « Eodem tempore fuit Jesus vir sapiens, si tamen virum eum oportet dicere. Erat enim mirabilium patrator operum, et doctor eorum qui libenter vera suscipiunt ; plurimos quoque tam de Judaeis quam de gentibus sui habuit sectatores, et credebatur esse Christus. Cumque invidia nostrorum principum cruci eum Pilatus addixisset, nihilominus qui eum dilexerant perseveraverunt. Apparuit enim eis tertia die vivus, multa et haec et alia mirabilia carminibus prophetarum de eo vaticinantibus ; et usque hodie Christianorum gens, ab hoc sortita vocabulum, non defecit. »



passage, y compris Origène? D'autant qu'un helléniste (réputé contemporain de saint Jérôme), Sophronius, a pris la peine d'indiquer quel texte saint Jérôme avait sous les yeux.

Les quatre mots grecs ὁ Χριστὸς οὗτος ἦν peuvent-ils avoir un autre sens que le brutal « c'était le Christ » impliquant l'adhésion de Josèphe?

L'ordre des mots est assez insolite. Josèphe, docteur de la Loi, fils peut-être de l'un de ceux qui ont accusé..., après quelques lignes plutôt bienveillantes sur Jésus, arrive au seuil du drame et va relater l'accusation. L'attribut ὁ Χριστὸς vient en tête; le démonstratif sujet οὗτος, sans valeur particulière, est relégué à la troisième place, aucune particule de liaison... : si ce groupe de quatre mots était une exclamation, il pourrait être ainsi rédigé. Et alors deux significations deviennent possibles; ou celle à laquelle fera écho la formule « Jacques frère de Jésus dit le Christ<sup>1</sup> » : parmi plusieurs Jésus dont Josèphe relate les faits et gestes et qui tous sont distingués les uns des autres, celui-là est [celui qu'on a surnommé] le Christ; ou bien l'exclamation est mise au compte des juifs et des non-juifs qui s'étaient attachés à lui : « Le Christ ! c'était le Christ !... ». La traduction de saint Jérôme fond les deux interprétations en une seule formule.

En 1529 paraît à Bâle une édition des *Vitae*<sup>2</sup>, texte latin de saint Jérôme, traduction en grec de Sophronius, scholies d'Érasme. A l'article Josephus, saint Jérôme avait résumé (en latin) la vie et l'œuvre de l'historien juif et cité (toujours en latin) le texte I concernant Jésus<sup>3</sup>.

Sophronius, arrivé à cette citation, n'a pas cru pouvoir mieux faire, pour la traduire en grec, que de reprendre mot pour mot le texte grec de Josèphe, le même que celui que nous possédons, témoignant ainsi qu'il considérait la traduction latine de saint Jérôme comme exacte, et que tel était bien le sens que les connaisseurs, à leur époque, donnaient à la formule ὁ Χριστὸς οὗτος ἦν, et que par conséquent d'Origène à saint Jérôme l'interprétation est bien la même : Josèphe n'a pas cru que Jésus fût le Christ.

Quant à Érasme — qui vient pourtant de contredire saint Jérôme à l'article précédent — il ne formule la moindre remarque ni sur la traduction de saint Jérôme ni sur celle de Sophronius.

Avec l'interprétation de saint Jérôme, le texte de Flavius Josèphe prend une parfaite unité. Pourquoi beaucoup de juifs et de païens s'attachèrent ils à Jésus s'ils ne le prenaient pas

1. Texte III.

2. *D. HIERONYMI SCRIPT. ECCL. VITAE, per SOPHRONIUM e lingua latina in graecam translatae et scholiis per ERAS. ROT. illustratae*, Bâle, 1529.

3. Cité ci-dessous, p. 107, n. 3.

pour le Christ? Pourquoi fut-il mis en accusation, si ce n'est pour s'être laissé ou fait prendre pour le Christ? Pourquoi ceux qui s'étaient attachés à lui continuèrent-ils après la crucifixion, si le prodige qui suivit n'est pas relaté? Et pourquoi Josèphe ajoute-t-il que les chrétiens se sont nommés d'après lui si le surnom de Christ n'a pas été mentionné? Enfin comment Josèphe remettrait-il d'indiquer cette appellation jusqu'à la mort de Jacques « frère de Jésus dit le Christ » qui se situe beaucoup plus loin<sup>1</sup>, alors que Jacques par rapport à Jésus n'est qu'un personnage secondaire?

*Ce texte n'a pas été rédigé par un chrétien.*

Avec le prodige survenu au surlendemain de la croix et la référence aux prophéties, surgit de nouveau la grande objection : Josèphe n'était pas chrétien, il ne peut avoir ni raconté ce prodige ni fait pareille référence aux prophéties. Est-ce vraiment évident? Est-ce que la teneur même de ce passage montrerait à l'évidence qu'il ne peut pas avoir été pensé par un juif de cette époque et qu'il l'a été par un chrétien du II<sup>e</sup> siècle?

Josèphe ne dit pas que Jésus était ou se faisait passer pour Dieu, Fils de l'Homme, notions si courantes dans les Évangiles.

Si la traduction proposée d'après saint Jérôme est exacte, « pour eux il était le Christ », il ne l'était donc pas pour l'auteur. La dénonciation n'est pas qualifiée par un adjectif ou un adverbe. De la condamnation la responsabilité est laissée au seul Ponce Pilate : un chrétien du II<sup>e</sup> siècle qui voyait déjà les faits à travers le récit évangélique, différent, se fût-il exprimé ainsi? Le surlendemain il se manifesta « de nouveau vivant », en grec « πάλιν ζῶν » : aucun texte évangélique n'emploie ces mots. Un chrétien aurait dans doute repris<sup>2</sup> le terme grec consacré par les Évangiles, « ἡγερεθείς », qui en réalité veut dire « rassemblé » ou « qui s'est rassemblé ». « Il se manifesta à eux le surlendemain de nouveau vivant » est un simple constat. L'auteur du texte ne fait ensuite aucune allusion même voilée à d'autres faits concernant l'au-delà du surlendemain de la mort : nouvelles manifestations? Disparition mystérieuse? Nouvelle mort? Rien. Il a seulement constaté l'ultime et le plus grand prodige accompli par ce sage et ce faiseur de prodiges : plus qu'un homme peut-être..., peut-être un prophète? Qui n'aura eu qu'un tort aux yeux des docteurs de la Loi, celui de se laisser prendre pour le Christ.

On objecte que, même ainsi ramenée à ses justes dimensions, la constatation de ce prodige devait au moins ébranler

1. Au livre XX, alors que le texte I est au livre XVIII.

2. Surtout dans l'hypothèse d'une glose marginale ultérieurement incorporée au texte par inadvertance.

Josèphe. Pourtant il n'est que d'ouvrir l'Évangile de saint Matthieu, chap. XIV, pour constater avec quelle facilité on admettait les prodiges les plus inouïs : « En ce temps-là, Hérode le Tétrarque ayant entendu parler de Jésus dit à ses serviteurs : c'est Jean-Baptiste, il est ressuscité des morts » (ἠγγέθη ἀπὸ τῶν νεκρῶν), et c'est pour cela qu'il se fait par lui des miracles. » Hérode a pu croire cela et ne semble guère en avoir été autrement ébranlé.

Quant à l'allusion aux prophéties, elle est émouvante, certes, dans un sens qui sera précisé un peu plus loin. Mais un interpolateur chrétien du II<sup>e</sup> siècle aurait rappelé surtout les prophéties du Christ lui-même sur sa mort et sa résurrection. L'argument le plus fréquemment employé par les chrétiens était : « resurrexit sicut dixit ». Il est certain par contre que les deux mots *περὶ αὐτοῦ*, qu'on ne peut pas traduire autrement que « à son sujet » ou « le concernant », ne facilitent pas la compréhension de la phrase au lecteur qui, dix-neuf siècles plus tard, identifie dans un seul nom propre Jésus et le Christ. Josèphe eût bien aidé les futurs traducteurs en écrivant *περὶ τοῦ Χριστοῦ*. Il ne l'a pas fait, mais le sens n'est pas douteux, puisque nous savons que Josèphe n'a pas donné son adhésion au christianisme. L'application des prophéties à Jésus est laissée au compte de ceux qui, *dès avant* la crucifixion, l'ont pris pour le Christ.

Il restera cependant des esprits très honnêtes, formés par des siècles de christianisme et de lecture de saint Paul, qui douteront encore en rapprochant la manifestation « de nouveau vivant » du rappel des prophéties. Même si Josèphe met ce rapprochement au compte des disciples de Jésus qui le considèrent déjà comme le Christ avant la croix, comment un tel rapprochement peut-il être énoncé de sang-froid sans entraîner l'adhésion de l'auteur? Ne retrouvons-nous pas l'objection fondamentale?

Mais ne serions-nous pas ici dans la situation même des docteurs de la Loi, qui connaissaient parfaitement les prophéties, avaient le personnage sous les yeux et l'ont fait mourir pour s'être fait passer pour le Messie, et qui ont *su* qu'il s'était manifesté « de nouveau vivant »? Pourquoi serions-nous plus exigeants pour Josèphe que pour eux? Pour Josèphe que pour son propre père Matthias peut-être?

Personne n'a mieux exprimé ce drame que Pascal : « C'est visiblement un peuple fait exprès pour servir de témoin au Messie (Is. XLIII, 9; XLIV, 8). Il porte les livres et les aime et ne les entend point. Et tout cela est prédit : que les jugements de Dieu leur sont confiés, mais comme un livre scellé » (*Pensées*, 641).

### *Conclusion.*

Nous avons un texte. Tout ce qui a été écrit soit pour le re-

trancher, soit pour l'amputer, reste du domaine des hypothèses : aucun des arguments soulevés contre l'authenticité n'a valeur de démonstration<sup>1</sup>. Le texte demeure, et intégralement. Le signataire de ces lignes a pensé qu'au lieu de buter contre lui, il fallait chercher à le mieux comprendre.

Le *Testimonium Flavianum* pourrait-il à la rigueur avoir été introduit dans le texte de Josèphe dès le II<sup>e</sup> siècle par un faussaire d'une habileté consommée? ou par un scribe distrahit, comme le suggère Ch. Martin? A la rigueur... peut-être. Mais, pour avoir recours de bonne foi à une pareille explication, il faudrait que le texte soulève de telles difficultés qu'on ne puisse les résoudre que de cette façon. Et que dire d'une interpolation pratiquée simultanément sur toutes les copies qu'on en possédait à Rome, à Alexandrie, à Carthage, à Césarée, etc...? Personne ne s'en serait aperçu. Il n'y avait donc que des chrétiens dans les bibliothèques publiques...

Il faut faire vraiment un très grand effort d'imagination pour concevoir, même dans l'Antiquité, la réussite de l'opération. Combien il est plus facile de laisser à Josèphe la paternité de son œuvre, dès lors que rien ne s'y oppose ni dans les idées ni dans leur expression, et que ce raccourci exact de la carrière de Jésus considéré certes comme un thaumaturge et un fondateur de secte, mais comme un *homme*, nul n'était aussi bien préparé à le tracer fidèlement que Josèphe, fils de Matthias<sup>2</sup>.

On a rendu à Tacite le fameux passage (*Ann.* XV) où les chrétiens en flammes éclairent les fêtes de nuit de Néron, à Pline le Jeune ses scrupules sur la manière d'instruire les procès contre eux et à Trajan son billet-réponse (livre X). Pourquoi ne pas restituer à Josèphe son constat de l'existence de « Jésus dit le Christ »?

Louis PRÉCHAC.

1. Aucun éditeur probe de Josèphe ne se hasarderait à retrancher ce texte ou à l'amputer.

2. Telle était déjà la pensée de LE NAIN DE TILLEMONT : il admettait qu'à la rigueur le texte I eût été rajouté à la place où il se trouve, chronologiquement exacte, mais par Josèphe lui-même (*Histoire des empereurs*, t. I : *Notes sur la ruine des Juifs*, XL).